



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2022**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE - Maire

Membres présents : MMES Marie-Anne DAVID, Léontina GARNIER, Catherine GAUBEY, Estelle GAUTHIER, Catherine MAST, Karima RABEHI, Annie THRONNER, Marie-Laure TSAN, Patricia ZOPPI,
MM. Xavier BENSSOUSSEN, Vincent BOURDEAUDUCQ, Benoît DEBEAULIEU, Alain DUZ, Jean-Marc JEANDEMANGE, Franck LEGRAND, Joan PAREILH-PEYROU, Mathieu ROMANIN, Franck SORBARA, Denis VIAL,

formant la majorité des membres en exercice ;

Pouvoirs : MMES Cyrielle BRUN (pouvoir à Joan PAREILH-PEYROU), Sylvie EL KHOUTABI (pouvoir à Léontina GARNIER), Sandrine WICART (pouvoir à Franck SORBARA) et M. Stéphane MAILLER (pouvoir à Alain DUZ),

M. Denis VIAL a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

ORDRE DU JOUR

Délibérations

**1) Construction d'une station d'épuration, d'un bassin de stockage-restitution et des réseaux associés
– Délégation au maire pour la souscription d'un contrat de prêt**

Franck SORBARA rappelle au Conseil municipal que la commune doit financer la construction d'une nouvelle station d'épuration, d'un bassin de stockage-restitution et des réseaux associés pour lesquelles le montant des marchés de travaux signés est de 5 794 977.23 € HT. Le montant des subventions attendues pour cette opération est de 1 689 425 €. Le besoin de financement est donc de 4 105 552.23 €. Compte tenu des capacités d'autofinancement actuelles de la commune, ce projet doit être financé par l'emprunt à hauteur de 4 080 000 €.

Après consultation des banques et analyses de leurs offres, il est proposé de souscrire un premier emprunt auprès de l'AFL (Agence France Locale), d'un montant de 3 000 000 € sur 40 ans, à taux fixe. Le remboursement des échéances serait trimestriel ou mensuel et leur montant constant. Le déblocage des fonds interviendrait fin mars 2022 ou début avril.

Pour nous permettre de négocier cet emprunt au mieux et bénéficier du meilleur taux possible (le dernier taux proposé par la banque est de 1.60 %, mais il n'est garanti que 24h), il est demandé au Conseil municipal d'accorder une délégation au maire pour souscrire cet emprunt dans les conditions fixées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Entendu le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à la majorité (19 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention),

DONNE DELEGATION au maire pour souscrire un emprunt auprès de l'Agence France Locale, dans les conditions suivantes :

- Montant maximal : 3 000 000 €,
- Type de taux : fixe,
- Durée : 40 ans,
- Remboursement : échéances constantes trimestrielles ou mensuelles,
- Déblocage des fonds : à partir de mars 2022 ;

AUTORISE le maire à signer tous actes, documents et contrats nécessaires à la souscription de cet emprunt ;

AUTORISE Monsieur Franck SORBARA, adjoint aux finances, à se substituer au maire en cas d'empêchement de ce dernier, pour la réalisation de cette opération.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 19h38.

Prochain Conseil municipal : 28 février 2022.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc JEANDEMANGE

Denis VIAL